



**COMPTE-RENDU**

**Présents** : MM. et M<sup>mes</sup> Francis SIGOIRE, Yves MEYER, Béatrice MASSON, Claire GOMEZ, Jacques PIOT, Dam CA, Norbert MANUEL, Annie CLAIR, Sylvain LASSABLIERE, Maryse JULIEN, Eliane BAZIN, Jean-Christophe SOINNE, Dominique CALAIS, Magali RIBEIRO.

**Absents excusés** : MM. et M<sup>mes</sup> Nathalie PELLET (pouvoir à M<sup>me</sup> Béatrice MASSON), Jacques RABELLINO (pouvoir à M<sup>me</sup> Annie CLAIR), Marie-Jo DAVID (pouvoir à M. Francis SIGOIRE), Rémi MAURICE, Julien GOUTEYRON, Romain JARJAVAL, Rachida MALTOUF, Danielle LERICHE, Ysabel LANNEZ.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Christophe SOINNE.

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie l'assemblée pour sa présence.

M. Jean-Christophe SOINNE se propose pour assurer le secrétariat de la séance.

**1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mars 2019**

Monsieur le Maire remercie M. Yves MEYER pour avoir dressé la trame du compte rendu de la séance du 25 mars 2019, ainsi que les adjoints et conseillers qui ont contribué à la finalisation de celui-ci.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur le contenu de ce compte rendu.

**2/ Décisions modificatives N°01/2019 BP et Budget eau**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal et du budget de l'eau pour l'exercice 2019 (tableau joint en annexe).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur les décisions modificatives n°01/2019 qui lui ont été proposées.

### **3/ Tirage au sort des jurés de Cour d'Assises**

Vu le code de procédure pénale,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 avril 2019 fixant à 500 le nombre de jurés constituant la liste annuelle 2019 pour le département de l'Ain et fixant la répartition des jurés d'assises entre les diverses communes du département,

Considérant le nombre de noms qu'il convient de tirer au sort pour la commune de Béligneux,

Il est procédé, lors de la séance du Conseil Municipal, au tirage au sort des jurés d'Assises, parmi les personnes inscrites sur la liste électorale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne 9 personnes par tirage au sort.

### **4/ Modification des statuts de la 3CM**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les services administratifs de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel ont déménagé le 3 mai 2019. En conséquence, il convient de procéder à une modification de l'adresse de son siège.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, cela nécessite une modification de l'article 2 des statuts portant sur le siège de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel.

Le siège était fixé au 85 avenue Pierre Cormorèche - 01120 Montluel.

Depuis son déménagement, il est fixé : ZAC Cap & Co - 485 rue des Valets - 01120 Montluel.

Il est précisé que cette modification statutaire relative au changement du siège de la 3CM permettra également de mettre à jour ses statuts conformément à l'arrêté préfectoral portant modification des compétences de l'EPCI en date du 19 octobre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel portant sur le changement de l'adresse du siège de l'EPCI : ZAC Cap & Co - 485 rue des Valets - 01120 Montluel,
- Approuve la mise à jour des statuts conformément à l'arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2018.

### **5/ Acquisition de terrains**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal deux projets déjà abordés devant l'assemblée par le passé, et en présente les évolutions.

### 5.1. Aire de retournement devant le groupe scolaire

Par délibération du 26 novembre 2018, le conseil municipal a confié à la société AINTEGRA la réalisation d'une étude préalable de faisabilité pour l'installation d'une plateforme de retournement plus large et plus sécurisante à l'arrivée de la rue de l'Europe vers le groupe scolaire (place Giabiconi).

Pour mener à bien cette opération, il convient d'acquérir (partiellement ou totalement) auprès de la SEMCODA la parcelle C3480 limitrophe de cet espace. La SEMCODA, que nous remercions, est disposée à nous céder cette parcelle moyennant l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la surface de la parcelle nécessaire à son projet, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

### 5.2. Terrain Bassin de la Combe

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de la commune en vue d'une réserve foncière vers le bassin de La Combe.

Par délibération du 15 septembre 2014, Le Conseil Municipal a donné son accord en vue de l'acquisition de la parcelle ZB0036, d'une surface de 4 330 m<sup>2</sup> pour un prix de 1 732 €.

Les propriétaires de la parcelle nous proposent de porter le prix de cession à 1 980 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter cette nouvelle proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en vue de réaliser la transaction.

## **6/ Marché public chemin des Bruyères et des Barmettes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte dans lequel se déroulent, depuis plusieurs années, les négociations avec les riverains du chemin des Bruyères afin d'acquérir les parcelles permettant d'engager la sécurisation de cette voie.

La société AINTEGRA, qui a été retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération pour un montant de 38 250 € HT, nous assistera pour exposer le projet en réunion publique le 28 mai prochain.

Le S.I.E.A., notre partenaire est en charge de l'enfouissement des réseaux d'électrification et de télécommunication et de l'installation des mâts d'éclairage pour un montant provisoire de 76 000 €.

Il est demandé au Conseil de valider l'évolution des réflexions permettant la réalisation d'un dossier de consultation des entreprises (DCE) en vue d'engager prochainement la concrétisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les éléments du projet tel qu'il lui a été présenté, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **7/ Marché public place de la Grande Hermière**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation des entreprises, étudié par la commission d'analyse des marchés publics à procédure adaptée.

Les propositions ont fait l'objet d'une analyse comparative par la société MA Architecture, chargée de la maîtrise d'oeuvre du projet.

Il est demandé au Conseil de valider les offres des entreprises sélectionnées, lot par lot, comme les mieux-disantes en fonction des critères précisés dans le dossier de consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner une réponse favorable aux éléments qui lui ont été présentés, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Monsieur le Maire précise que l'aire de tri sélectif actuelle (située derrière le préau) sera supprimée. Elle sera remplacée par des colonnes enterrées, dont le financement est assuré à 25% par la commune et à 75% par la 3CM ; le génie civil sera totalement pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fourniture et pose de conteneurs enterrés, telle qu'annexée.

### **8/ Avis sur le plan particulier d'intervention du CPNE du Bugey**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les termes du nouveau plan particulier d'intervention (PPI) préparé par la Centrale Nucléaire (CPNE) de Saint-Vulbas.

Ce plan prévoit d'inclure le territoire de Béligneux dans un périmètre de 20 kilomètres autour du CPNE.

En cas d'avis favorable des communes nouvellement concernées, des directives précises seront données aux populations à l'automne 2019 afin d'assurer leur sécurité en cas d'incident.

Il s'agira, entre autres mesures, d'organiser l'accès à l'acquisition de cachets d'iodure de potassium pour éviter l'accumulation d'iode radioactif au niveau de la glande thyroïde.

Nous serons également appelés à effectuer une mise à jour de notre Plan Communal de Sauvegarde.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de PPI qui lui a été exposé, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

## **9/ Echos des commissions**

### **\* Commission bâtiments - M. Yves MEYER**

Le revêtement du City stade a été entièrement rénové et la mise en accessibilité PMR de la Maison du Patrimoine réalisée.

Le serveur informatique de la mairie a été changé et la voiture de police a été vendue à la 3 CM.

### **\* Commission vie associative & culturelle - M<sup>me</sup> Béatrice MASSON**

La fête de la Musique prévue le 21 juin se déroulera devant le Groupe scolaire. Des bénévoles pour le bon déroulement de cette soirée sont les bienvenus.

### **\* Commission voirie & sécurité - M. Jacques PIOT**

Les travaux de raccordement sur le nouveau réseau d'eau potable pour les riverains de la route de Genève (depuis le commerce du tabac jusqu'au rond-point de la mairie) sont en cours.

Ils ont pris du retard suite à la découverte d'une vanne non répertoriée et fermée, sur la canalisation qui devait alimenter le chemin du Folu jusqu'à l'EHPAD. Un défaut sur le raccordement au niveau du rond-point de la mairie nécessite également une opération non prévue entraînant la fermeture temporaire de la RD 1084 dans le sens Meximieux - Montluel, et une déviation par la route de la Gare.

### **Réunions publiques :**

- Réunion publique d'information travaux chemin des Barmettes et des Bruyères, le mardi 28 mai à 19H00, salle des fêtes.
- Réunion publique d'information Charte zéro phyto, le mardi 4 juin à 19H00, salle des fêtes.

La séance est levée à 21 h 10.